

Finances locales 2019



Les élus
de petites villes
prennent la

parole



BANQUE des
TERRITOIRES



L'intérêt général a choisi sa banque

Focus sur : AVON (77)

Caractéristiques de la Ville :

14 224 habitants

Intercommunalité :

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (68 000 habitants - 26 communes)

CA 2018 :

Fonctionnement : 16 283 887,35 €

Investissement : 6 433 364,15 €

Prévisionnel 2019 :

Fonctionnement : 16 490 849 €

Investissement : 7 568 478 €

Budgets annexes :

Aucun



Marie-Charlotte NOUHAUD

Maire d'Avon (77)



Situation financière générale de la commune

La situation financière générale de la ville d'Avon est maîtrisée et saine, néanmoins la vigilance reste de mise. Les indicateurs principaux en attestent. L'endettement de la commune est faible (encours de la dette au 31 décembre 2018 : 443,26 € / habitant, alors que pour les communes de même strate il est de 931 € / habitant). La charge de la dette par rapport à la richesse de la commune est de 40,88 % (commune de même strate : 71,70%). La capacité de désendettement atteint 4,94 années. Ces résultats de gestion sont obtenus malgré un niveau de richesse de la commune inférieur aux communes de même strate (ratio recettes de fonctionnement/population : 1084 € alors que les communes de même strate : 1299 €).

Impact de la baisse des dotations :

Avon perçoit en moyenne moins d'aides de l'Etat que les communes de même strate (ratio : DGF/population est de 122,60 € / habitant alors que la moyenne est de 190 € / habitant). La ville d'Avon a été touchée par la baisse des dotations et concours de l'Etat : **la DGF a diminué de 863 816 € de manière cumulée depuis 2013**. Dans le même temps, depuis la création du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en 2012, **la contribution de la ville d'Avon au FPIC n'a cessé de progresser**. Elle représente depuis 2012 en cumulé 1 339 629 €. Depuis 2014, les ressources de la ville ont ainsi diminué de 2 077 681 € du fait des seuls impacts des lois de finances successives (baisse DGF et augmentation du FPIC). La ville d'Avon est ainsi tenue par une **gestion rigoureuse** de ses dépenses, afin d'éviter l'effet ciseau.

Politique fiscale :

La pression fiscale à Avon est plus élevée que la moyenne des communes de même strate (ratio produit des impôts/population : 747 € / habitant). Mais, les taux d'imposition (TH, TFPB et TFPB) n'ont pas augmenté sur la durée du mandat municipal, ils sont **stables depuis 2014**. L'équipe municipale a même fait le choix de les baisser en 2014 (baisse proposée du taux de taxe d'habitation et de taxe foncière non bâti est de -1,42 %). Les **tarifications des services** sont inchangées pour les services périscolaires, cantines. Pour le reste ils ont été un peu réévalués.

Plan pluriannuel d'investissement :

Un **plan pluriannuel d'investissement** a été élaboré en début de mandat et est affiné chaque année en DOB.

L'opération la plus importante du mandat est la construction d'une **médiathèque** dont les travaux viennent de débuter. Pour chaque opération, la recherche **de financement est privilégiée** : DETR, DSIL, contrat CID avec le Département, divers financements par la Région Ile de France.

Réduction des dépenses :

Depuis le début du mandat, et conformément aux engagements électoraux, l'équipe municipale a engagé des choix permettant une **baisse des dépenses de fonctionnement** et une quasi stabilisation des dépenses de personnel. A titre d'exemple, la crèche familiale, dont un nombre croissant d'assistantes maternelles partait en retraite chaque année, a été regroupée au sein des structures multi-accueil ce qui a engendré une économie d'environ 250 000 € par an. Avon a travaillé à **externaliser des services ou des prestations** (cas de la gestion des structures petite enfance ou encore de la gestion d'une résidence autonomie). Enfin, elle essaye de développer des recettes propres en optimisant son **patrimoine immobilier privé**.

Gestion des ressources humaines :

Chaque départ (mutation, retraite, disponibilité ou autre) donne lieu à des réflexions et études d'organisation et de fonctionnement interne. Entre 2014 et 2018, 12 postes ont été supprimés, sans **aucun impact sur les services** à la population. Soit les missions ont été redistribuées (fusion de services ou **mutualisation**), soit des nouveaux moyens de gestion (**dématérialisation** de procédures d'inscription par exemple, mécanisation de certaines tâches...) ont été mis en place. La promotion interne est favorisée tandis que la résorption de l'emploi précaire est mise en œuvre : des agents contractuels sont mis en stage chaque année, les emplois aidés ont été conservés et mis en stage à la fin du dispositif.



© Avon

Enjeux financiers : la vision du maire



©Avon

L'avis de M.-C. NOUHAUD

sur :

La contractualisation financière :

« La ville d'Avon n'est pas concernée par la contractualisation financière, à ce jour. Celle-ci peut être perçue comme une moindre **autonomie financière** des communes et le retour à une forme de tutelle. »

« Au-delà, le **désengagement financier de l'Etat** est une vraie menace pour les communes de strate moyenne, 10 – 50 000 habitants, qui sont en général des villes importantes au sein des structures intercommunales et qui doivent offrir un panel toujours plus important de **services aux populations** du territoire afin de rester attractives. »

« Les **modalités de financement de l'Etat** envers les communes ne cessent d'évoluer et se contraignent techniquement : délais de plus en plus courts pour présenter des dossiers de financements, des **critères d'éligibilité** qui ne cessent de se complexifier. Il devient de plus en plus compliqué pour les communes d'obtenir des financements pour la réalisation de projets importants et nécessaires à la population. »

La fiscalité locale :

« La réforme non aboutie de la **suppression de la taxe d'habitation** et l'interrogation sur sa compensation à terme pour les communes est également une grande source d'inquiétude à ce jour. »

« Il manque à ce jour de vision à moyen terme pour les collectivités territoriales et de **garantie d'autonomie financière**, en particulier des communes, échelon de proximité. »

Les attentes de M.-C. NOUHAUD pour les finances locales :

Les collectivités n'ont jamais connu autant de **réformes** que depuis ces cinq dernières années, quels que soient les domaines.

Dans le même temps, les **périmètres des collectivités** n'ont jamais été aussi mouvants : commune nouvelle, métropole, regroupement des EPCI...

Des réformes sont certes nécessaires, pour plus de lisibilité et d'acceptation, elles pourraient être effectuées dans leur ensemble et ainsi de manière **cohérente** et non au coup par coup, quitte à ce que ce soit le « bing bang local ! »



© Avon